

# **AEDIFICA**

**SICAF IMMOBILIERE PUBLIQUE DE DROIT BELGE  
SOCIETE ANONYME**

**AVENUE LOUISE 331-333  
1050 BRUXELLES**

**R.P.M. BRUXELLES 0877.248.501**

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE TENUE A BRUXELLES LE 12 OCTOBRE 2010**

### **BUREAU DE L'ASSEMBLEE**

La séance est ouverte à 15h sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Duplat.

Monsieur le Président désigne Monsieur Stefaan Gielens en qualité de secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateurs : M. Frédéric Waucquez et M. Roger Baele.

### **COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE**

Sont présents ou représentés à l'assemblée, les actionnaires dont les noms, prénoms et domiciles ou les formes juridiques, dénominations sociales et sièges sociaux, ainsi que le nombre de titres détenus par chacun d'eux, sont repris dans la liste de présence ci-annexée.

Cette liste spécifie en outre si des administrateurs et/ou le commissaire assistent à l'assemblée.

### **CONVOICATIONS - PRESENCES - MAJORITES**

Les titulaires d'actions nominatives ont été convoqués par lettres remises à la poste le 15 septembre 2010.

Les titulaires d'actions au porteur ont été convoqués par voie de publications parues au Moniteur belge, le 15 septembre 2010, et dans la presse (*L'Echo* du 15 septembre 2010 et *De Tijd* du 15 septembre 2010).

Les documents à communiquer aux actionnaires ont été mis à leur disposition conformément aux dispositions légales (art. 120, 535 et 553 C. soc.).

Les administrateurs et le commissaire ont été convoqués conformément aux dispositions légales.

Sur cette base, le bureau constate que les formalités de convocation ont été accomplies conformément aux dispositions légales et statutaires.

Il résulte de la liste de présences que 1.285.692 actions sur un total de 5.033.338 actions sont présentes ou représentées, étant précisé que le droit de vote attaché aux 1.988 actions propres de la société est suspendu en vertu de l'article 622, § 1er du Code des sociétés.

Le droit de vote des actions en usufruit est exercé par les usufruitiers.

Les formalités prévues aux termes de l'article 23 des statuts pour l'admission aux assemblées ont été accomplies par les actionnaires présents ou représentés.

L'exposé du Président est reconnu exact par l'assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets figurant à l'ordre du jour.

Pour être admises, les propositions figurant à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote. Chaque action donne droit à une voix, à l'exception des 1.988 actions précitées dont le droit de vote est suspendu. Conformément à l'article 543 du Code des sociétés, il ne sera pas tenu compte de ces actions pour la détermination des conditions de majorité.

## **ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Président rappelle que la présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Rapport de gestion sur l'exercice social statutaire et consolidé clôturé au 30 juin 2010
2. Rapport du commissaire sur les comptes sociaux clôturés au 30 juin 2010 et rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés au 30 juin 2010
3. Comptes annuels consolidés clôturés au 30 juin 2010
4. Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 30 juin 2010 et affectation du résultat

*Proposition d'approuver les comptes annuels sociaux clôturés au 30 juin 2010, en ce compris l'affectation du résultat qui s'y trouve proposée. En conséquence, proposition d'attribuer un dividende de 1,82 € brut par action aux actionnaires.*

5. Décharge aux administrateurs de la société

*Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2010.*

6. Décharge au commissaire de la société

*Proposition de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 30 juin 2010.*

7. Renouvellement du mandat d'un administrateur exécutif

*Proposition de renouveler, avec effet immédiat, le mandat d'administrateur exécutif de Monsieur Jean Kotarakos jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en octobre 2013.*

8. Nomination d'un administrateur représentant les actionnaires

*Proposition de nommer, sous condition d'approbation par la Commission Bancaire, Financière et des Assurances, avec effet immédiat, Monsieur Olivier Lippens, en qualité d'administrateur représentant les actionnaires jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en octobre 2013.*

9. Octroi de jetons de présence pour les réunions du comité d'investissement

*Proposition d'octroyer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 et jusqu'à nouvel ordre, un jeton de présence d'un montant de 700 euros hors TVA par administrateur et par séance du comité d'investissement.*

10. Approbation du « long term incentive plan » décrit dans le rapport financier annuel 2009/2010. Approbation, sous condition d'approbation par la Commission Bancaire, Financière et des Assurances, de l'octroi au management exécutif du droit d'acquérir définitivement des actions dans le cadre de ce plan pour un montant de 10.000 euros au cours de l'exercice social 2010/2011

*Proposition d'approuver le « long term incentive plan » décrit dans le rapport financier annuel 2009/2010. Proposition d'approuver, sous condition d'approbation par la Commission Bancaire, Financière et des Assurances, l'octroi au management exécutif du droit d'acquérir définitivement des actions pour un montant de 10.000 euros dans le cadre de ce plan au cours de l'exercice social 2010/2011, conformément à la disposition 7.13 du Code de gouvernance d'entreprise 2009 et à l'article 520ter du Code des sociétés.*

11. Approbation des clauses de changement de contrôle contenues dans des conventions de crédit liant la société

*Proposition d'approuver et, pour autant que de besoin, ratifier, toutes dispositions des conventions de crédit des 9 mars 2010, 23 juillet 2010 et 6 août 2010 liant la société et stipulant une possible exigibilité anticipée du remboursement en cas de changement de contrôle sur la société, conformément à l'article 556 du Code des sociétés.*

12. Approbation des comptes sociaux de la société anonyme « 35 Invest », absorbée par Aedifica le 30 juin 2010, pour la période du 1er février 2010 au 28 février 2010

*Proposition d'approuver les comptes sociaux de la société anonyme « 35 Invest » pour la période du 1er février 2010 au 28 février 2010.*

13. Décharge aux administrateurs de « 35 Invest »

*Proposition de donner décharge aux administrateurs de « 35 Invest » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1<sup>er</sup> février 2010 au 1<sup>er</sup> mars 2010 et du 1<sup>er</sup> mars 2010 au 30 juin 2010.*

14. Décharge au commissaire de « 35 Invest »

*Proposition de donner décharge au commissaire de « 35 Invest » pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1<sup>er</sup> mars 2010 au 30 juin 2010.*

15. Approbation des comptes sociaux de la société anonyme « Immo Résidence du Plateau », absorbée par Aedifica le 30 juin 2010, pour la période du 1er janvier 2010 au 16 mars 2010

*Proposition d'approuver les comptes sociaux de la société anonyme « Immo Résidence du Plateau » pour la période du 1er janvier 2010 au 16 mars 2010.*

16. Décharge aux administrateurs de « Immo Résidence du Plateau »

*Proposition de donner décharge aux administrateurs de « Immo Résidence du Plateau » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 17 mars 2010 et du 17 mars 2010 au 30 juin 2010.*

17. Décharge aux commissaires de « Immo Résidence du Plateau »

*Proposition de donner décharge aux commissaires de « Immo Résidence du Plateau » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1er janvier 2010 au 17 mars 2010 et du 17 mars 2010 au 30 juin 2010.*

18. Approbation des comptes sociaux de la société anonyme « Wegodit », absorbée par Aedifica le 30 juin 2010, pour la période du 1er janvier 2010 au 16 mars 2010

*Proposition d'approuver les comptes sociaux de la société anonyme « Wegodit » pour la période du 1er janvier 2010 au 16 mars 2010.*

19. Décharge aux administrateurs de « Wegodit »

*Proposition de donner décharge aux administrateurs de « Wegodit » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 17 mars 2010 et du 17 mars 2010 au 30 juin 2010.*

20. Décharge aux commissaires de « Wegodit »

*Proposition de donner décharge aux commissaires de « Wegodit » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 17 mars 2010 et du 17 mars 2010 au 30 juin 2010.*

21. Approbation des comptes sociaux de la société anonyme « De Edelweis », absorbée par Aedifica le 30 juin 2010, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 mars 2010

*Proposition d'approuver les comptes sociaux de la société anonyme « De Edelweis » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 mars 2010.*

22. Décharge aux administrateurs de « De Edelweis »

*Proposition de donner décharge aux administrateurs de « De Edelweis » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 1<sup>er</sup> avril 2010 et du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 30 juin 2010.*

23. Décharge aux commissaires de « De Edelweis »

*Proposition de donner décharge aux commissaires de « De Edelweis » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 1<sup>er</sup> avril 2010 et du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 30 juin 2010.*

24. Approbation des comptes sociaux de la société anonyme « Bois de la Pierre », absorbée par Aedifica le 12 octobre 2010, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2010 au 30 juin 2010

*Proposition d'approuver les comptes sociaux de la société anonyme « Bois de la Pierre » pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2010 au 30 juin 2010.*

25. Décharge aux administrateurs de « Bois de la Pierre »

*Proposition de donner décharge aux administrateurs de « Bois de la Pierre » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1<sup>er</sup> juin 2010 au 30 juin 2010 et du 30 juin 2010 au 12 octobre 2010.*

26. Décharge au commissaire de « Bois de la Pierre »

*Proposition de donner décharge au commissaire de « Bois de la Pierre » pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 30 juin 2010 au 12 octobre 2010.*

27. Divers

## **RESOLUTIONS**

**1. Rapport de gestion sur l'exercice social statutaire et consolidé clôturé au 30 juin 2010**

L'assemblée dispense le Président de faire la lecture des rapports de gestion du conseil d'administration relatifs à l'exercice social statutaire et à l'exercice social consolidé clôturés au 30 juin 2010.

Le Président et le management exécutif présentent à l'assemblée l'état actuel du portefeuille immobilier de la sicafi, ainsi que les comptes consolidés et sociaux de la société.

**2. Rapport du commissaire sur les comptes annuels sociaux clôturés au 30 juin 2010 et rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés clôturés au 30 juin 2010**

L'assemblée dispense le commissaire de faire la lecture de ses rapports relatifs aux comptes annuels sociaux et consolidés clôturés au 30 juin 2010 et relatifs au rapport de gestion.

**3. Comptes annuels consolidés clôturés au 30 juin 2010**

Réponse est donnée aux questions posées par les actionnaires.

En sa séance du 3 septembre 2010, le conseil d'administration a arrêté les comptes annuels consolidés clôturés au 30 juin 2010 comprenant le bilan, le compte de résultats et les annexes selon le schéma IFRS.

Ces comptes ont été mis à la disposition des actionnaires en même temps que les comptes annuels statutaires et ont été communiqués à l'assemblée conformément à l'article 120 du Code des sociétés.

L'assemblée générale en prend connaissance.

**4. Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 30 juin 2010 et affectation du résultat**

En sa séance du 3 septembre 2010, le conseil d'administration a arrêté les comptes annuels clôturés au 30 juin 2010 comprenant le bilan, le compte de résultats et les annexes établis selon le schéma IFRS.

Ces comptes statutaires ont été mis à la disposition des actionnaires conformément à l'article 553 du Code des sociétés.

Le résultat net de l'exercice est +2.791.540 €.

Le conseil d'administration propose d'affecter ce résultat comme suit :

<b>Proposition d'affectation</b>	<b>2010</b>
Bénéfice (perte) à affecter (+/-)	
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+ /-)	2.791.540

Prélèvements sur les capitaux propres	
Sur les réserves	5.656.776
Affectation aux capitaux propres	
Aux autres réserves	0
Bénéfice (Perte) à reporter (+/-)	0
Bénéfice à distribuer	
Rémunération du capital	8.448.316
Soit par action ayant droit au dividende à partir du 1 juillet 2009 (€ par action ayant droit au dividende à partir du 1 juillet 2009)	1,82

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels sociaux selon le schéma IFRS pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2010 et l'affectation du résultat.

Cette résolution est adoptée comme suit:

1.285.692 voix pour

Pas de voix contre

Pas d'abstention

## **5. Décharge aux administrateurs de la société**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs suivants pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 30 juin 2010, à savoir :

- M. Jean-Louis Duplat
- M. Stefaan Gielens
- Mme Adeline Simont
- Serdiser SCA (représentée par M. Pierre Iserbyt)
- Re-Invest SA (représentée par Mme Brigitte Gouder de Beauregard)
- Services et Promotion de Lasne SA (représentée par M. Jacques Blanpain)
- Mme Galila Barzilai Hollander
- M. Jean Kotarakos
- Bevalex SA (représentée par Mme Sophie Maes)

La décharge est adoptée comme suit:

1.285.692 voix pour

Pas de voix contre

Pas d'abstention

## **6. Décharge au commissaire de la société**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au commissaire, Dirk Smets, pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 30 juin 2010.

La décharge est adoptée comme suit:

1.285.692 voix pour  
Pas de voix contre  
Pas d'abstention

## **7. Renouvellement du mandat d'un administrateur exécutif**

Monsieur le Président expose que le mandat d'administrateur exécutif de M. Jean Kotarakos prend fin à l'issue de cette assemblée générale.

L'assemblée constate que la condition suspensive à laquelle le renouvellement de ce mandat est soumis, est réalisée. En effet, la Commission Bancaire, Financière et des Assurances a approuvé le renouvellement de ce mandat le 20 juillet 2010, ce qui fut confirmé par courrier du 22 juillet 2010.

L'assemblée générale décide de renouveler, avec effet immédiat, le mandat d'administrateur exécutif de M. Jean Kotarakos, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Cette résolution est adoptée comme suit:

1.285.692 voix pour  
Pas de voix contre  
Pas d'abstention

## **8. Nomination d'un administrateur représentant les actionnaires.**

L'assemblée constate que la condition suspensive à laquelle la nomination de M. Olivier Lippens comme administrateur représentant les actionnaires, est soumise, est réalisée. En effet, la Commission Bancaire, Financière et des Assurances a approuvé la nomination de M. Olivier Lippens le 14 septembre 2010, ce qui fut confirmé par courrier du 15 septembre 2010.

L'assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, M. Olivier Lippens, en qualité d'administrateur représentant les actionnaires jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Son mandat sera rémunéré conformément à la rémunération des administrateurs approuvée par l'assemblée générale.

Cette résolution est adoptée comme suit:

1.285.692 voix pour  
Pas de voix contre  
Pas d'abstention

## **9. Octroi de jetons de présence pour les réunions du comité d'investissement**

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale d'octroyer un jeton de présence pour les réunions du comité d'investissement, conformément à ce qui est précisé ci-après.

Monsieur le Président confirme que la Commission Bancaire, Financière et des Assurances a approuvé l'octroi de jetons de présence pour les réunions du comité d'investissement selon les modalités précisées ci-après le 20 juillet 2010, ce qui fut confirmé par courrier du 22 juillet 2010.

L'assemblée générale décide d'octroyer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 et jusqu'à nouvel ordre, un jeton de présence d'un montant de 700 euros hors TVA par administrateur non-exécutif membre du comité d'investissement et ce, pour chaque présence aux réunions dudit comité.

Cette résolution est adoptée comme suit:

1.285.692 voix pour

Pas de voix contre

Pas d'abstention

## **10. Approbation du « long term incentive plan » décrit dans le rapport financier annuel 2009/2010. Approbation de l'octroi au management exécutif du droit d'acquérir définitivement des actions dans le cadre de ce plan pour un montant de 10.000 euros au cours de l'exercice social 2010/2011**

Monsieur le Président expose que le conseil d'administration a arrêté un « long term incentive plan » pendant l'exercice écoulée, dans le cadre duquel est octroyé un droit d'acquérir des actions de la société au management exécutif. Ce « long term incentive plan » est décrit dans le rapport financier annuel 2009/2010.

En outre, Monsieur le Président expose que la Commission Bancaire, Financière et des Assurances a approuvé le 14 septembre 2010 l'octroi au management exécutif du droit d'acquérir définitivement des actions pour un montant de 10.000 euros dans le cadre du « long term incentive plan » au cours de l'exercice social 2010/2011, ce qui fut confirmé par courrier du 15 septembre 2010.

L'assemblée générale approuve le « long term incentive plan » décrit dans le rapport financier annuel 2009/2010 et approuve d'octroyer au management exécutif le droit d'acquérir définitivement des actions pour un montant de 10.000 euros dans le cadre de ce plan au cours de l'exercice social 2010/2011, conformément à la disposition 7.13 du Code de gouvernance d'entreprise 2009 et à l'article 520ter du Code des sociétés.

Cette résolution est adoptée comme suit:

1.285.692 voix pour

Pas de voix contre

Pas d'abstention

## **11. Approbation des clauses de changement de contrôle contenues dans des conventions de crédit liant la société**

Monsieur le Président expose que la société a conclu, le 9 mars 2010, le 23 juillet 2010 et le 6 août 2010, des conventions de crédit, qui stipulent une possible exigibilité anticipée du remboursement en cas de changement de contrôle sur la société.

L'article 556 du Code des sociétés prévoit cependant que « seule l'assemblée générale peut conférer à des tiers des droits affectant le patrimoine de la société ou donnant naissance à une dette ou à un engagement à sa charge, lorsque l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la société ou d'un changement de contrôle exercé sur elle ».

Dès lors, Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale d'approuver et, pour autant que de besoin, ratifier les clauses de changement de contrôle contenues dans ces conventions de crédit liant la société.

L'assemblée générale décide d'approuver et, pour autant que de besoin, ratifier, toutes dispositions des conventions de crédit des 9 mars 2010, 23 juillet 2010 et 6 août 2010 liant la société et stipulant une possible exigibilité anticipée du remboursement en cas de changement de contrôle sur la société, conformément à l'article 556 du Code des sociétés.

Cette résolution est adoptée comme suit:

1.285.692 voix pour

Pas de voix contre

Pas d'abstention

## **12. Approbation des comptes sociaux de la société anonyme « 35 Invest », absorbée par Aedifica le 30 juin 2010, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2010 au 28 février 2010**

Monsieur le Président expose que la société anonyme 35 Invest a été absorbée le 30 juin 2010 par Aedifica, avec effet au 1 mars 2010.

Par conséquent, le conseil d'administration de 35 Invest a arrêté les comptes annuels sociaux de 35 Invest pour la période du 1<sup>er</sup> février 2010 au 28 février 2010 et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver ces comptes annuels comme suit:

1.285.692 voix pour

Pas de voix contre

Pas d'abstention

## **13. Décharge aux administrateurs de « 35 Invest »**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de 35 Invest pour l'exécution de leur mandat :

a) pour la période du 1<sup>er</sup> février 2010 au 1<sup>er</sup> mars 2010, à savoir :

- M. Pierre Van Belle
- M. Pieter Van Belle

b) pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2010 au 30 juin 2010, à savoir :

- Aedifica SA, SICAF immobilière publique de droit belge (ayant pour représentant permanent Monsieur Stefaan Gielens)
- Monsieur Jean Kotarakos

La décharge est adoptée comme suit:

1.285.692 voix pour

Pas de voix contre

Pas d'abstention

#### **14. Décharge au commissaire de « 35 Invest »**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au commissaire de 35 Invest pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1<sup>er</sup> mars 2010 au 30 juin 2010.

La décharge est adoptée comme suit:

1.285.692 voix pour

Pas de voix contre

Pas d'abstention

#### **15. Approbation des comptes sociaux de la société anonyme « Immo Résidence du Plateau », absorbée par Aedifica le 30 juin 2010, pour la période du 1er janvier 2010 au 16 mars 2010**

Monsieur le Président expose que la société anonyme Immo Résidence du Plateau a été absorbée le 30 juin 2010 par Aedifica, avec effet au 17 mars 2010.

Par conséquent, le conseil d'administration de Immo Résidence du Plateau a arrêté les comptes annuels sociaux de Immo Résidence du Plateau pour la période du 1er janvier 2010 au 16 mars 2010 et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver ces comptes annuels comme suit:

1.285.692 voix pour

Pas de voix contre

Pas d'abstention

#### **16. Décharge aux administrateurs de « Immo Résidence du Plateau »**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la

décharge à donner aux administrateurs de Immo Résidence du Plateau pour l'exécution de leur mandat :

a) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 17 mars 2010, à savoir :

- Senior Living Group NV (ayant pour représentant permanent, Senior Living Holding NV, représentée par son représentant permanent Bots Management Comm. V, représentée par son représentant permanent Monsieur Bart Bots)
- SL Finance NV (ayant pour représentant permanent, Monsieur Dominiek Beelen)
- Private Assisted Living CVA (ayant pour représentant permanent, Senior Living Group NV, représentée par son représentant permanent Senior Living Holding NV, représentée par son représentant permanent Bots Management Comm. V, représentée par son représentant permanent Monsieur Bart Bots)

b) pour la période du 17 mars 2010 au 30 juin 2010, à savoir :

- Aedifica SA, SICAF immobilière publique de droit belge (ayant pour représentant permanent Monsieur Stefaan Gielens)
- Monsieur Stefaan Gielens
- Monsieur Jean Kotarakos

La décharge est adoptée comme suit:

1.285.692 voix pour

Pas de voix contre

Pas d'abstention

## **17. Décharge aux commissaires de « Immo Résidence du Plateau »**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux commissaires de Immo Résidence du Plateau pour l'exécution de leur mandat :

a) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 17 mars 2010, à savoir :

- BDO Atrio Bedrijfsrevisoren, représentée par M. Erik Thuysbaert

b) pour la période du 17 mars 2010 au 30 juin 2010, à savoir :

- S.C. S.P.R.L. BST Réviseurs d'Entreprises, représentée par M. Dirk Smets

La décharge est adoptée comme suit:

1.285.692 voix pour

Pas de voix contre

Pas d'abstention

## **18. Approbation des comptes sociaux de la société anonyme « Wegodit », absorbée par Aedifica le 30 juin 2010, pour la période du 1er janvier 2010 au 16 mars 2010**

Monsieur le Président expose que la société anonyme Wegodit a été absorbée le 30 juin 2010 par Aedifica, avec effet au 17 mars 2010.

Par conséquent, le conseil d'administration de Wegodit a arrêté les comptes annuels sociaux de Wegodit pour la période du 1er janvier 2010 au 16 mars 2010 et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver ces comptes annuels comme suit:

1.285.692 voix pour

Pas de voix contre

Pas d'abstention

### **19. Décharge aux administrateurs de « Wegodit »**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de Wegodit pour l'exécution de leur mandat :

a) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 17 mars 2010, à savoir :

- Senior Living Group NV (ayant pour représentant permanent, Senior Living Holding NV, représentée par son représentant permanent Bots Management Comm. V, représentée par son représentant permanent Monsieur Bart Bots)
- SL Finance NV (ayant pour représentant permanent, Monsieur Dominiek Beelen)
- SL Invest NV (ayant pour représentant permanent Bots Management Comm. V, représentée par son représentant permanent Monsieur Bart Bots)

b) pour la période du 17 mars 2010 au 30 juin 2010, à savoir :

- Aedifica SA, SICAF immobilière publique de droit belge (ayant pour représentant permanent Monsieur Stefaan Gielens)
- Monsieur Stefaan Gielens
- Monsieur Jean Kotarakos

La décharge est adoptée comme suit:

1.285.692 voix pour

Pas de voix contre

Pas d'abstention

### **20. Décharge aux commissaires de « Wegodit »**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au commissaires de Wegodit pour l'exécution de leur mandat :

a) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 17 mars 2010, à savoir :

- BDO Atrio Bedrijfsrevisoren, représentée par M. Erik Thuysbaert

b) pour la période du 17 mars 2010 au 30 juin 2010, à savoir :

- S.C. S.P.R.L. BST Réviseurs d'Entreprises, représentée par M. Dirk Smets

La décharge est adoptée comme suit:

1.285.692 voix pour  
Pas de voix contre  
Pas d'abstention

## **21. Approbation des comptes sociaux de la société anonyme « De Edelweis », absorbée par Aedifica le 30 juin 2010, pour la période du 1er janvier 2010 au 31 mars 2010**

Monsieur le Président expose que la société anonyme De Edelweis a été absorbée le 30 juin 2010 par Aedifica, avec effet au 1 avril 2010.

Par conséquent, le conseil d'administration de De Edelweis a arrêté les comptes annuels sociaux de De Edelweis pour la période du 1er janvier 2010 au 31 mars 2010 et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver ces comptes annuels comme suit:

1.285.692 voix pour  
Pas de voix contre  
Pas d'abstention

## **22. Décharge aux administrateurs de « De Edelweis »**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de De Edelweis pour l'exécution de leur mandat :

a) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 1<sup>er</sup> avril 2010, à savoir :

- Senior Living Group NV(ayant pour représentant permanent, Senior Living Holding NV, représentée par son représentant permanent Bots Management Comm. V, représentée par son représentant permanent Monsieur Bart Bots)
- SL Finance NV (ayant pour représentant permanent, Monsieur Dominiek Beelen)
- SL Invest NV (ayant pour représentant permanent Bots Management Comm. V, représentée par son représentant permanent Monsieur Bart Bots)

b) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 30 juin 2010, à savoir :

- Aedifica SA, SICAF immobilière publique de droit belge (ayant pour représentant permanent Monsieur Stefaan Gielens)
- Monsieur Stefaan Gielens
- Monsieur Jean Kotarakos

La décharge est adoptée comme suit:

1.285.692 voix pour

Pas de voix contre

Pas d'abstention

### **23. Décharge aux commissaires de « De Edelweis »**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au commissaires de De Edelweis pour l'exécution de leur mandat :

a) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 1<sup>er</sup> avril 2010, à savoir :

- M. Guy Parmentier

b) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 30 juin 2010, à savoir :

- S.C. S.P.R.L. BST Réviseurs d'Entreprises, représentée par M. Dirk Smets

La décharge est adoptée comme suit:

1.285.692 voix pour

Pas de voix contre

Pas d'abstention

### **24. Approbation des comptes sociaux de la société anonyme « Bois de la Pierre », absorbée par Aedifica le 12 octobre 2010, pour la période du 1er juin 2010 au 30 juin 2010**

Monsieur le Président expose que la société anonyme Bois de la Pierre a été absorbée ce 12 octobre 2010 par Aedifica, avec effet au 1 juillet 2010, préalablement à la présente assemblée générale.

Par conséquent, le conseil d'administration de Bois de la Pierre a arrêté les comptes annuels sociaux de Bois de la Pierre pour la période du 1er juin 2010 au 30 juin 2010 et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver ces comptes annuels comme suit:

1.285.692 voix pour

Pas de voix contre

Pas d'abstention

### **25. Décharge aux administrateurs de « Bois de la Pierre »**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de De Edelweis pour l'exécution de leur mandat :

a) pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2010 au 30 juin 2010, à savoir :

- Carlinvest SA (ayant pour représentant permanent, M. Charles Schrader)
- Résidence Bois de la Pierre SA (ayant pour représentant permanent, M. Francis Carlhian)
- M. Francis Carlhian
- M. Charles Schrader

b) pour la période du 30 juin 2010 au 12 octobre 2010, à savoir :

- Aedifica SA, SICAF immobilière publique de droit belge (ayant pour représentant permanent Monsieur Stefaan Gielens)
- Monsieur Stefaan Gielens
- Monsieur Jean Kotarakos.

La décharge est adoptée comme suit:

1.285.692 voix pour

Pas de voix contre

Pas d'abstention

## **26. Décharge au commissaire de « Bois de la Pierre »**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au commissaire de Bois de la Pierre pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 30 juin 2010 au 12 octobre 2010.

La décharge est adoptée comme suit:

1.285.692 voix pour

Pas de voix contre

Pas d'abstention

## **27. Divers**

Nihil.

L'assemblée constate que l'ordre du jour est épuisé.

Par conséquent, la séance est levée à 16h10.

DONT PROCES-VERBAL

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires, qui en ont exprimé le désir, ont signé le présent procès-verbal.

L'original du PV a été signé par les personnes suivantes.

---

Jean-Louis Duplat  
Président

---

Stefaan Gielens  
Secrétaire

---

Frédéric Wauquez  
Scrutateur

---

Roger Baele  
Scrutateur